**Compte-rendu d’Assemblée Générale Ordinaire**

L’Assemblée Générale Ordinaire de laCompagnie d’Archers Solidaires dite Cas24, s’est tenue le samedi 02 juin 2018 à Prigonrieux, salle du RCP, à 14h00 en présence d’un élu de la Commune.

Etaient présents : Mme Armetta Brigitte, M. Armetta Alain, Mme Baril Jocelyne, M. Baril Frédéric, M. Boudal Frédéric, M. Chastanet Jean Pierre, M. Dauthuille Nicolas, M. Desport Patrick, M. Gardiennet Daniel, Mme Guiraud Cécile, Mlle Guiraud Maryne, Mme Lachaize Pierrette, M. Leclerc Stéphane, Mlle Rater Julia, Mme Tremblet Vanessa, M. Wicky Claude, et pour la Municipalité M. Jean François Maury, élu en charge des sports. Mme Vilquin Ghislaine est excusée.

M. Leclerc, président en fonction, mène la réunion.

Rappel des statuts de l’association : les membres fondateurs, afin de préserver les objets de l’association, ont prévu :

Que les membres du Bureau sont élus pour deux ans renouvelables.

Que seuls les adhérents ayant deux ans de cotisation au jour de l’Assemblée Générale Ordinaire ont droit de vote.

Que les adhérents ne peuvent entrer au Bureau qu’après deux ans de cotisation au moment de l’Assemblée Générale Ordinaire sauf cas de force majeur.

Ce cas de force majeur s’est produit en 2017, il s’agissait d’étendre le Bureau et de nommer un vice-président pouvant représenter le président en fonction en cas d’empêchement dans tous les aspects de la vie de l’association. M. Patrick Desport avait donc été sollicité pour ce poste et avait accepté cette responsabilité. Le Bureau est donc composé de 4 membres.

Du fait de nos statuts, seuls les membres du Bureau ont droit de vote à cette AGO. Les postes de Président et Secrétaire sont à renouveler. Suite à la demande de Mme Vilquin Ghislaine, Trésorière de l’association, d’être libérée de ses fonctions, Mme Lachaize Pierrette, secrétaire actuelle de l’association, se présente au poste de Trésorière et M. Leclerc Stéphane se représente au poste de Président.

Nouveaux cas de force majeur pour le poste vacant de Secrétaire.

Suite à la réunion de 24/04/2018, le Bureau s’est réuni et a décidé de demander à M. Dauthuille Nicolas de bien vouloir accepter cette responsabilité, ce qu’il a fait. Rappel est fait qu’être membre du Bureau n’est en rien une « récompense », il s’agit d’une charge.

M. Leclerc Stéphane est reconduit dans ses fonctions de Président pour deux ans.

Mme Lachaize Pierrette est élue au poste de Trésorière pour deux ans.

M. Desport Patrick est en cours de mandat au poste de Vice-Président

M. Dauthuille Nicolas est élu au poste de Secrétaire pour deux ans.

Pour effectuer au mieux sa tâche, le Bureau s’entoure de chargés de missions sur certains projets. Déjà, Mme Tremblet Vanessa a été sollicité et a accepté de faire un temps le suivi photo de nos activités pour donner matière à la Municipalité qui souhaite réaliser une vidéo présentant les activités sportives proposées sur la commune en vue du 1er septembre, journée sportive organisée par la Municipalité. Nous l’en remercions.

Bien que cette année encore les licenciés(e) ne soient pas votants, depuis la création de l’association et à chaque Assemblée Générale, leur avis est largement pris en compte.

Rappel des objets de l’association :

Promotion du Tir à l’arc dans l’esprit de la fédération à laquelle nous sommes affiliés.

Pratique régulière de notre discipline en club avec entraînements.

Rendre accessible au plus grand nombre la pratique de notre sport notamment aux publics spécifiques et leur permettre ainsi d’accéder à un réseau convivial et bienveillant que se doivent d’être nos Compagnies d’Archers.

Tous nos archers et archères, les parents, tous sont sollicités pour que vive l’association et que ses objets soient respectés, à chacun il est demandé de s’investir et de porter les valeurs de l’archerie telle que nous les concevons, sans rivalités ou compétition au-delà d’une émulation saine, afin que tous éprouvent plaisir à se retrouver et à pratiquer.

Parole est donnée à Mme Pierrette Lachaize pour présenter le bilan financier en l’absence de Mme Ghislaine Vilquin.

L’exercice financier 2017/2018 est équilibré. Le budget de fonctionnement / investissement se situe aux alentours de 5000 € et correspond au budget prévisionnel. La part cotisations représente 50% de ce budget, les subventions 5%, les autres ressources financières proviennent des prestations de services, donations, manifestations organisées. Cela représente un gros travail en marge des entrainements proposés au fil de l’année. Les participants ne sont pas défrayés et les membres du Bureau font régulièrement des avances de trésorerie. Les bénévoles qui participent à nos manifestation n’ont pas de compensation (repas, boissons, déplacements, tenue club…), le budget ne nous le permet pas. Présentation sommaire des comptes et rappel qu’outre la subvention de fonctionnement Municipale, la commune nous aide également par les biais des Services Techniques.

Le Bilan financier reste déficitaire encore cette année du fait des avances de trésorerie nécessaires aux investissements, soit 2000 € environ depuis la création de l’association en novembre 2015.

Rappel des conclusions et projet votés lors de l’AGO 2017 :

**CONCLUSIONS**

Nous devons relancer nos prestations de services et abandonner la gratuité de nos interventions sauf cas particulier comme pour la commune ou l’accueil de publics spécifiques. Toutes formes de financement envisagées passent par une implication des adhérents dans la vie de l’association. Il semble inévitable aujourd’hui d’augmenter, du moins momentanément, le montant de la cotisation. Par rapport à la sécurité et les assurances : La phase de découverte de notre activité doit se limiter à trois séances maximum après quoi la demande de licence devra être enregistrée et réglée. Des facilités de paiements peuvent être accordées selon les cas.

Seuls les archers licenciés sont couverts par l’assurance de la Fédération dans le cadre de l’exercice du tir à l’arc. Les flèches restent à la charge de l’archer (x 4 minimum), les archers devront les avoir dès leur demande de licence. Leur remplacement reste également à leur charge en cas de casse.

Les personnes non licenciées présentes sur le lieu de tir devront nous fournir une décharge mais nous les engageons si possible à ne pas y rester pour le bon déroulement des séances.

**PROJET 2017 / 2018**

Relancer l’accueil de publics spécifiques

Relancer les interventions sur les ALSH et TAP sous réserve dans conditions nécessaires au bon exercice de notre discipline et que ces temps soient profitables aux enfants.

Mettre en place un petit parcours permettant le Tir Nature 3D sur un financement et une comptabilité séparée.

Poursuivre nos participations aux manifestations publiques, en proposer pour financer l’association, sous réserve d’un investissement plus large des membres de l’association dans l’organisation et le déroulement de ces événements.

Les investissements prioritaires porteront sur la ciblerie. Pour cela, nous demanderons aux membres qui souhaitent renouveler leur licence de faire l’achat de leur propre matériel dans la mesure du possible.

La parole est donnée à M. Nicolas Dauthuille pour sa prise de fonction de Secrétaire Général avec la présentation du rapport moral d’activités :

Tous les points du projet 2017 ont été largement respectés :

avec la reprise des TAPs (Prigonrieux/Peymilou), des prestations ALSH,

avec l’organisation de manifestations permettant de petits bénéfices grâce à l’investissement des adhérents et des parents pour nos plus jeunes licenciés.

avec la facturation de nos prestations aux Comités des Fêtes, Collectivités Locales, Ligue Médiévale, magasins de sports (Hors Vital sport et commune de Prigonrieux).

L’augmentation du prix des licences n’a pas eu d’effet sur le nombre de licenciés, nous avons fait de réelles économies en demandant aux archers d’avoir leurs propres flèches, de plus certains ont acheté leur propre matériel et nous les en remercions.

Nous avons respecté nos objets, notamment par notre affiliation à la Fédération Handisport et l’accueil régulier de Publics spécifiques avec une volonté d’intégration au sein de notre Cie d’Archers.

Seul le Projet de parcours n’a pas avancé. Dans notre souci d’insertion des publics spécifiques et notamment pour les personnes portants un handicap moteur, il est nécessaire de s’orienter vers la création d’un practice accessible à tous. Nous avons pour cela repris le projet d’aménagement du terrain de bicross de Prigonrieux. Un dossier de demande de subvention d’investissement a été déposé au Conseil Départemental pour ce projet.

Outre ce projet qui s’étalera dans le temps suivant les subventions qui nous seront accordées, un remplacement de certaines cibles est à prévoir pour usure. Les investissements 2018 ont porté sur la ciblerie avec un mur de tir supplémentaire dans la salle de sports, la mise en sécurité de nos espaces de tir avec l’achat de filets Stop Flèches, la publicité (bannière, remorque, affichage…), et la diversification des activités proposées.

La parole est redonnée au Président.

La saison 2017/2018, si elle a permis de répondre à nos objectifs, a été éprouvante pour le noyau d’adhérents toujours à l’œuvre lors de nos interventions.

**CONCLUSIONS**

 Malgré notre souhait de rester ouvert toute l’année pour les adhérents qui ne sont pas en vacances, sachant que nous sommes en activité la plupart des weekends cet été, nous allons annuler certains entrainements, notamment en raison des stages de tennis fin août.

Le Projet 2017/2018 a largement été respecté concernant nos activités mais au prix d’une fatigue et d’une lassitude surtout lorsque la fréquentation sur les manifestations proposées est faible par rapport au travail fourni et à l’investissement de chacun. Il nous faut économiser les bonnes volontés.

Un calendrier va être établi pour les entrainements maintenus cet été et les manifestations que nous organisons ou auxquelles nous participons.

Le projet d’aménagement du terrain de bicross, dépendant directement des subventions perçues pour sa concrétisation, n’est pas inscrit dans le projet 2018/2019. Si candidature, un chargé de mission sera nommé pour coordonner son aménagement progressif. Nous poursuivrons notre effort pour essayer de toujours mobiliser plus de personnes pour une meilleure répartition des tâches et pour que chacun soit concerné par la vie de l’association. L’ambition concernant l’association est autre que la simple pratique d’un sport en club.

Le montant des cotisations est maintenu. Sans être une obligation il sera demandé aux adhérents d’avoir la tenue de la Cie. Pour ceux qui voudront s’en procurer une, elles seront payables à la commande pour éviter des avances de trésorerie de la part des membres du Bureau.

**PROJET 2018 / 2019**

Ce nouvel exercice sera donc simplement la poursuite du précédent avec toutefois un impératif  pour les bénévoles les plus investis : remettre le plaisir de la pratique au centre des priorités. Pour offrir les meilleures conditions d’exercice de notre discipline, chaque somme récoltée est réinvestie.

Notre trésorerie ne nous permet donc pas de prendre en charge les dépenses liées à votre participation aux manifestations (carburant, repas…), et nous le regrettons.

**Remerciements**

Nos remerciements aux personnes présentes ou excusées.

Nos remerciements à la Municipalité et tout particulièrement à M. Maury pour leur soutien depuis la création de l’association et l’attribution cette année d’une subvention exceptionnelle couvrant les frais d’affiliation à la Fédération handisport.

Nos remerciements à tous ceux qui ont contribués au bon déroulement de cet exercice 2017/2018 en espérant pouvoir compter sur eux également dans ce nouvel exercice.

Pour clôturer cette Assemblée Générale, parole est donné à M. Maury pour la Municipalité. Celle-ci a apprécié et soutenu notre action en direction du public handisport. L’autorisation pour l’utilisation du terrain de bicross et son aménagement est renouvelée. D’une manière générale, les relations avec notre association sont bonnes.

Procès verbal rédigé par le président en fonction et approuvé en réunion le 14/06/2018 par les membres du Bureau. Le cerfa de déclaration de la liste modifiée des personnes chargées de l’administration de l’association est envoyé en Sous-Préfecture de Bergerac.

Le Président, Le Vice-Président, La Trésorière, Le Secrétaire Général,

Stéphane Leclerc, Patrick Desport, Pierrette Lachaize, Nicolas Dauthuille

